



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 179 pétitionnaires.

Désignation : Victimes de la pyrrhotite et membres de la Coalition Proprio-Béton

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU le problème de pyrrhotite en Mauricie qui affecte plus de 430 familles;

ATTENDU QUE ces victimes ont perdu leur quiétude et que leur vie et leur sécurité en sont bouleversées;

ATTENDU QUE ces victimes n'ont aucune responsabilité dans ce drame humain et financier qui les afflige;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place un plan de garantie de maisons neuves visant à venir en aide à des victimes aux prises avec un problème comme le nôtre;

ATTENDU QUE l'APCHQ s'est vu accorder le privilège d'administrer l'un de ces trois plans;

ATTENDU QUE la majorité des victimes mauriciennes sont couvertes par un tel plan;

ATTENDU QUE les victimes se sont heurtées à de nombreux problèmes dans le cadre de la conduite de leur dossier avec la Garantie des maisons neuves de l'APCHQ;

ATTENDU QUE la GMN de l'APCHQ n'a pas su démontrer qu'elle avait le meilleur intérêt des victimes à cœur, bien au contraire;

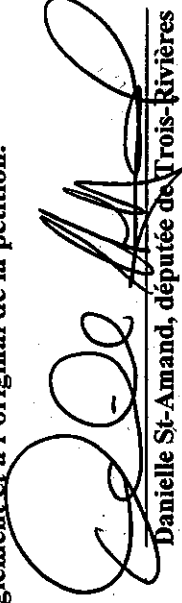
ATTENDU QUE les victimes ont complètement perdu confiance envers les administrateurs de ce plan;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, victimes de la pyrrhotite et membres de la Coalition Proprio-Béton, demandons :

- Que la gouvernance de la Garantie des maisons neuves de l'APCHQ soit modifiée afin qu'elle prenne dorénavant la défense des victimes en respect de sa mission;
- Que les décideurs publics prennent les mesures nécessaires afin que cette gouvernance soit modifiée dans les plus brefs délais;
- Que les victimes soient consultées et écoutées.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Danielle St-Amand, députée de Trois-Rivières

10 juin 2018
Date